



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 32
Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Jean-François DODET pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Ligue de l'enseignement de Côte d'Or (projet d'Ecole de la deuxième chance) - Subvention 2025**

Avec 136 000 emplois, un taux de chômage de 6,2% et un nombre d'entreprises créées en progression, la Métropole dijonnaise est un territoire attractif et pourvu de richesses économiques. Cette dynamique ne profite cependant pas à tous et une partie de la population éprouve des difficultés, pour des motifs multiples, à trouver ou retrouver un emploi.

Engagée historiquement en faveur de l'insertion et de l'emploi, la Métropole a étendu son action dans ce domaine en 2019, lors des transferts de compétences sociales précédemment portées par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, avec pour ambition de permettre à chaque citoyen d'accéder à une activité professionnelle sur le territoire. Il s'agit d'accompagner les publics vers l'emploi, tout en prenant en compte leurs difficultés sociales (accessibilité au logement, mobilité, accès aux droits, garde d'enfants, etc.). Actrice de la mise en œuvre de la loi plein emploi promulguée en décembre 2023, Dijon métropole co-préside l'instance de gouvernance locale – le comité local pour l'emploi de la Métropole de Dijon – aux côtés de l'Etat et du Département et ainsi affirme à nouveau sa volonté d'agir en faveur de l'insertion et l'emploi local.

Dijon métropole a en outre accru sa capacité de réponse en contractualisant avec l'Etat dans le cadre de la signature d'un contrat local des solidarités, s'inscrivant dans le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté. La philosophie qui guide l'intervention du contrat local des solidarités est que ce dernier vient en plus pour compléter les manques mais en aucun cas pour faire à la place de. Il s'agit notamment d'ancrer et d'assurer la bonne articulation entre son soutien et les actions prévues dans le cadre des programmes et projets qui interviennent au cours de la même période. L'amplification de la politique d'accès à l'emploi pour tous est l'un des 4 axes d'intervention de ce contrat.

L'appui à l'Ecole de la Deuxième Chance s'inscrit dans ces cadres d'intervention.

La Ligue de l'Enseignement, en partenariat avec l'AFPA, porte depuis 2011 le projet de l'École de la deuxième chance (E2C) sur le territoire du département de la Côte-d'Or. Il s'agit d'un dispositif pédagogique visant l'intégration professionnelle et sociale durable des publics âgés de 16 à 30 ans, sortis du système éducatif peu ou pas qualifiés. Les E2C sont nées pour offrir une solution aux jeunes qui sortent du système éducatif sans qualification et qui se trouvent confrontés à la difficulté d'intégrer le monde du travail. Les E2C offrent à ces jeunes adultes une nouvelle chance d'acquérir les compétences nécessaires à leur intégration sociale, citoyenne et professionnelle. Elles sont un complément des efforts de l'enseignement initial sur les décrocheurs, une passerelle vers les contrats de travail en alternance et un outil de politique publique de réinsertion des jeunes sans emploi et sans qualification. Ce dispositif propose une alternance entre apprentissage des savoirs de base et découverte du monde de l'entreprise, un accompagnement individualisé et une rémunération pour les jeunes au titre de la formation professionnelle.

En 2024, l'E2C a accompagné 138 stagiaires dont 85 % n'avaient aucune expérience professionnelle. La moyenne d'âge des participants était de 20 ans, 41 % étaient des femmes et 30 % habitent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. 318 stages ont été effectués par les participants et 13 forums de l'emploi ont été visités. 55 stagiaires ont en outre participé à un événement culturel.

Dans la continuité des années précédentes, l'objectif de l'École de la Deuxième Chance est d'accompagner 145 jeunes en 2025 avec un taux de sorties positives visé de 63% et en alternance de 14%. L'E2C poursuivra ses partenariats avec les acteurs territoriaux de l'emploi et de l'insertion et les entreprises.

L'E2C présente un budget prévisionnel de 727 248 € en 2025. L'école est financée par les fonds européens (35%), l'Etat (30%), la Région Bourgogne-Franche-Comté (22%), le Conseil Départemental de Côte d'Or, la Métropole et 6 villes (Dijon, Quetigny, Talant, Chenôve, Longvic, Chevigny-Saint-Sauveur). Dans le but de soutenir la mise en œuvre de cette action en faveur de l'insertion des jeunes sur le territoire, il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 40 000 €.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention à conclure entre Dijon Métropole et la Ligue de l'Enseignement de la Côte-d'Or, jointe à la présente délibération ,
- **d'autoriser** Monsieur le Président, à signer ladite convention et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2025 de 40 000 € à la Ligue de l'Enseignement ,
- **de prélever** cette somme sur le budget 2025.

SCRUTIN	POUR : 41	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	